



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 138 028 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence



28. LOTISSEMENT QUENSON - RETROCESSION

Vu le Code de l'urbanisme

Vu les éléments annexés à la présente délibération portant rétrocession du lotissement QUENSON dénommé « L'HOFLAND » - PA 05966309A0003 accordé le 12 janvier 2010.

Vu l'attestation de conformité des opérateurs de réseaux en date du 24 juin 2014 de la société Electricité Réseau Distribution France et du 15 avril 2022 de la Régie des Eaux Noréade,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose la reprise de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public tel que représentées sur le plan annexé et conformément à la convention de rétrocession signée le 12 janvier 2010.

CONSIDERANT que le relevé parcellaire établi le 31 mai 2022 par le cabinet HUGUES LAPOUILLE, Géomètre-Expert, délimite la parcelle formant espaces verts et voirie,

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la rétrocession et le classement dans le domaine public communal :

- des espaces verts, voirie et divers selon le détail ci-après :

Parcelle	Superficie	Adresse	Nature
ZO 384	265 m ²	Route d'HERZEELE	Espace vert
ZO 385	259 m ²		Espace vert
ZO 386	356 m ²		Espace vert
ZO 387	242 m ²		Espace vert
ZO 388	371 m ²		Espace vert
ZO 389	647 m ²		Espace vert
ZO 390	10247 m ²		Voirie
AB 769	2022 m ²		Voirie

- du réseau d'éclairage public

La rétrocession est accordée par les propriétaires à titre gracieux étant entendu que les frais relatifs à l'établissement de l'acte de cession seront à la charge du lotisseur : l'indivision QUENSON

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	




Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- DE VALIDER la rétrocession des espaces verts d'une superficie totale de 2140 m² et de la voirie d'une superficie totale de 12 269 m² selon l'état et le plan parcellaire joint à la présente délibération qui sera classée dans le domaine public communal,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir et la prise en charge des frais par le lotisseur



Fait et délibéré en séance le 28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>
---	---

